

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

M. Yannick BOEDEC - Président
271 chaussée Jules César
95250 Beauchamp
Tél : 01 30 26 39 64
mél : commandepublique@valparisis.fr
web : <https://www.valparisis.fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public.

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Description : Le présent marché porte sur la réalisation de travaux d'entretien sur les bâtiments de la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Par « travaux d'entretien », on entend l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en bon état du patrimoine de la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Sont également concernés les travaux d'entretien et de réparation imprévisibles qui par leur nature exigent une intervention rapide.

La notion « de travaux d'entretien », au sens du présent marché de travaux, ne préjuge en aucun cas du niveau de technicité nécessaire pour l'exécution des travaux. Elle exclut expressément de son champ les prestations de services du type vérification, maintenance et exploitation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont refusées

Lot N 1 - Maçonnerie / doublages / carrelages / couverture / étanchéité / faux plafonds / plafonds / cloisons amovibles

Coût estimé hors TVA : 450 000,00 euros

Montant maximum annuel: 450 000 € HT

Lot N 2 - Plomberie / chauffage / VMC / climatisation

Coût estimé hors TVA : 200 000,00 euros

montant maximum annuel: 200 000 € HT

Lot N 3 - Electricité courants forts et faibles / CFA / contrôle d'accès / alarmes incendie / anti-intrusion / détection incendie

Coût estimé hors TVA : 200 000,00 euros

montant maximum annuel: 200 000 € HT

Lot N 4 - Peinture / ravalement / sols souples

Coût estimé hors TVA : 200 000,00 euros

Montant maximum annuel: 200 000 € HT

Lot N 5 - Menuiseries bois-alu-PVC-acier / métallerie / serrurerie / garde-corps / volets / stores / vitrerie

Coût estimé hors TVA : 200 000,00 euros

Montant maximum annuel: 200 000 € HT

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3 du code du travail)

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Certificats de qualifications professionnelles.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte

candidat

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 26/07/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 26/07/21 à 12h05

Lieu : Beauchamp

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché périodique : OUI

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Le marché sera conclu pour un an à compter de sa notification. Il sera ensuite tacitement reconductible trois fois par période d'un an. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

Dans l'hypothèse où l'agglomération Val Parisis ne souhaiterait pas reconduire le marché, le titulaire en sera expressément informé par écrit, au plus tard un mois avant la fin de la période.

Les délais d'exécution des travaux seront précisés dans les bons de commande valant ordre de service.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE, 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise - Cedex, Tél : 01 30 17 34 00

Fax : 01 30 17 34 59, mél : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi à la publication le : 21/06/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.valparisis.fr/>

PUBLIEZ VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES DANS LE PARISIEN DU LUNDI AU SAMEDI

Enquête publique

AVIS-RAPPEL

COMMUNE DE GRISY LES PLÂTRES

Mise à l'enquête publique du projet de modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 10 juin 2021, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du 1er juillet au 2 août 2021 inclus.

A cet effet, M. François DURAND a été désigné par le Vice-Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Grisy Les Plâtres, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h à 17h et le dossier de modification du PLU sera consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.grisylesplatres.fr

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Grisy Les Plâtres, en salle du Conseil Municipal, selon les permanences suivantes assurées de 9h à 12h les : 01/07/2021, 10/07/2021, 24/07/2021, 31/07/2021, et le 02/08/2021.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail en utilisant le formulaire contact sur le site internet de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

La Mairie, C. Carpentier.

Avis divers

COMMUNE DE GONESSE

Approbation de la modification simplifiée n2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération (n84/2021) en date du 7 juin 2021, le Conseil Municipal de la commune de Gonesse a approuvé la modification simplifiée n2 du Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération est affichée sur le tableau d'affichage des actes administratifs en mairie de Gonesse pendant un mois à compter du 15 juin 2021. Le dossier la modification simplifiée n2 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme, 4 place du Général de Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 14 juin 2021, constitution de la SAS :

Dénomination :

SCI AGP

Capital : 1.000 Euros

Siège social : 5 Avenue Rozée 95110 SANNOIS

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérant : FARGO INVEST SAS, 5 Avenue Rozée 95110 SANNOIS (RCS PONTOISE 791 107 576), représentée par M. Jean-Christophe

tophe PUISSANT

Cessions : Les parts sont librement cessibles au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE

Divers société

COELANTHE DRIVER

SASU au capital de 2000 € Siège social : 8 RUE GEORGES BIZET 95870 BEZONS RCS PONTOISE 813292786

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M MCHANGAMA SAMUEL demeurant 8 RUE GEORGES BIZET 95870 BEZONS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/06/2021 . Radiation au RCS de PONTOISE.

FINKA CONSEIL

SASU en liquidation au capital de 100 €

Résidence des Lignières

Bâtiment PA1 Rue de Pierrelaye 95150 Taverny

847 839 099 RCS Pontoise.

D'une Décision de l'Associé Unique du 29 avril 2021, l'Associé Unique statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation au 01/04/2021 ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation au 01/04/2021. Mention au RCS de Pontoise

KANDBAZ®

La domiciliation nouvelle génération

Kandbaz propose une gamme complète de services pour créer votre entreprise et la développer.

Domiciliation . Création d'entreprise . Location de bureaux

01 44 70 70 70 www.kandbaz.com

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr